

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 5 juin 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-06-05-07

Date de la convocation
30/05/2024

Convoqués : 23
Présents : 17
Représentés : 2
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Annie COCHET par Edith DELBEY, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la commune d'Ailly sur Noye a adhéré au groupement de commande en rapport à l'efficacité énergétique du patrimoine communal.

Rénovation
énergétique de l'hôtel
de ville

Dans le cadre de cette adhésion, la Fédération Départementale de la Somme (FDE80) a réalisé un audit énergétique du bâtiment hôtel de ville ainsi qu'un autre de sa chaufferie. Suite à la réalisation des études, la commune a décidé de lancer un projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville et la création d'une chaufferie géothermique sur champs de sonde.

—

En effet, cette solution permettra à la collectivité de réaliser une économie d'énergie d'environ 87 % par an soit plus de 20 800 €. La rentabilité est estimée à 7 ans.

Convention avec la
Fédération
Départementale
d'Energie de la Somme

La FDE80 assurera pour le compte de la mairie la mission de maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation de cette opération. Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et la FDE80.

Plan de financement :

	Montant Etudes
Sous-total HT "Etudes"	154 877,00 €
Fonds de concours études - FDE80	80 000,00 €
RESTE A CHARGE HT	74 877,00 €

Suite et fin délibération n°2024-06-05-07

Le coût estimatif définitif des travaux sera établi à l'issue des études avec le plan de financement et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention pour la réalisation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville y compris la salle des fêtes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération pour la réalisation de « l'isolation ainsi que le remplacement de système de chauffage des bâtiments par une géothermie sur sondes » sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (CCRT80, Etat, Région,...),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND